



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mars 2010
Français
Original : anglais

**Comité du Conseil de sécurité créé
par la résolution 1718 (2006)**

**Note verbale datée du 9 mars 2010, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente de la Jordanie
auprès des Nations Unies**

La Mission permanente du Royaume hachémite de Jordanie auprès des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et souhaite appeler l'attention sur la note de ce dernier datée du 18 février 2010.

À cet égard, la Mission permanente de Jordanie souhaite faire savoir que, conformément au paragraphe 8 d) de la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité et aux paragraphes 18 à 20 de la résolution 1874 (2009) du Conseil, toutes les entités jordaniennes pertinentes ont été officiellement priées de prendre les mesures nécessaires directement après l'adoption de la résolution.

